

*Question présentée par le député :*

*M. François Baertschi*

*Date de dépôt : 25 janvier 2017*

## **Question écrite urgente**

**Pourquoi avoir placé une frontalière (permis G) à la direction des ressources humaines des TPG ?**

Suite au départ du directeur des ressources humaines, c'est une employée frontalière (détentriche d'un permis G) qui gère les RH des TPG. Il est incompréhensible qu'un poste aussi stratégique soit confié à une personne qui peut favoriser l'engagement de frontaliers aux Transports publics genevois.

Alors que les TPG ont mené une politique impeccable de ressources humaines, en suivant de manière scrupuleuse la directive dite de « préférence cantonale » qui a permis l'engagement prioritaire de résidents genevois sans emploi, il n'est pas tolérable que cette politique soit sabotée par une nomination tout à fait inadéquate.

Les ressources humaines des TPG comme celles des autres régies publiques ou du petit Etat doivent être attentivement observées, afin de réduire le chômage à Genève.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Pourquoi les TPG ont-ils placé à la tête de leurs ressources humaines une directrice ad interim frontalière (permis G) dans un poste sensible au niveau des engagements ?***
- ***Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, combien de permis G et de résidents genevois ont-ils été engagés par les TPG ?***